

---

---

VILLE DE SAINTE-JULIE  
ONZIÈME SÉANCE

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 21 août 2017 à 20 h en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Mario Lemay, Normand Varin et Henri Corbin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

Absence motivée :            Le conseiller Jocelyn Ducharme

---

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 20 h.

**17-385**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

17-385 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-386 1.3 PROCLAMATION – SEPTEMBRE, LE MOIS DE LA SENSIBILISATION  
AU CANCER DE LA PROSTATE

1.4 PAROLE AU PUBLIC – 560, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205 –  
778, RUE GAUTHIER – ZONE H-343

17-387 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 4 JUILLET 2017

**2. ADMINISTRATION**

17-388 2.1 APPROBATION – PROTOCOLE DE SUIVI – PROJET PILOTE –  
RÉDUCTION DE LA VITESSE – CHEMIN DE TOURAINE

17-389 2.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR  
L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)

17-390 2.3 APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE SAINTE-JULIE – EXERCICE 2017

- 
- 
- 17-391 2.4 APPUI – VILLE DE BOUCHERVILLE – RÈGLEMENT 2017-156-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1740 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS SUR LE TERRITOIRE DE BOUCHERVILLE
- 17-392 2.5 AUTORISATION DE SIGNATURE – RÈGLEMENT À L'AMIABLE – SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC. C. VILLE DE SAINTE-JULIE - DOSSIER 200-17-017458-126
- 17-393 2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLES D'ENTENTES – CLAIRE BERTHIAUME, LOUISE BERTHIAUME ET LE GROUPE DERIMAR INC. - PROJET QUARTIER LUMICITÉ
- 17-394 2.7 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – PROJET R-1195, LOT 2
- 17-395 2.8 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – PROJET R-1195, LOT 2
- 17-396 2.9 ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET SI-17-164
- 17-397 2.10 PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET SI-17-164
- 17-398 2.11 DEMANDE D'AUTORISATION – PLAN DE NUMÉRISATION – BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 17-399 3.1 APPROBATION – LISTE DES COMPTES À PAYER
- 17-400 3.2 APPROBATION – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-401 3.3 APPROBATION – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – ACHATS
- 17-402 3.4 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1195 – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 17-403 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 17-404 4.2 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 17-405 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – PROJET R-1195, LOT 1

- 
- 
- 17-406 5.2 PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY– RÈGLEMENT 1195
- 17-407 5.3 ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE NOBEL – RÈGLEMENT 1164
- 17-408 5.4 PROVISION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE NOBEL –RÈGLEMENTS 1164 ET 1194
- 17-409 5.5 ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS SANTÉ – PROJET SI-17-163 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT
- 17-410 5.6 PROVISION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS SANTÉ – PROJET SI-17-163
- 17-411 5.7 ADJUDICATION – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM – DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2017-2018
- 17-412 5.8 ADJUDICATION – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE RUES PUBLIQUES SITUÉES DANS DEUX SECTEURS DE LA VILLE – SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 – PROJET SA-17-11
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 17-413 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 11 JUILLET 2017
- 17-414 6.2 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (LES HALLES DU DOMAINE) – ZONE C-147
- 17-415 6.3 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE (LAVE-AUTO) – 1659, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (STATION-SERVICE SHELL) – ZONE M-244
- 17-416 6.4 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 523, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-205
- 17-417 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UN 2<sup>E</sup> ÉTAGE – 1845, RUE BORDUAS – ZONE H-235
- 17-418 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (OCTEAU JOAILLIER HORLOGER) – ZONE C-147
- 17-419 6.7 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - 240, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810
- 17-420 6.8 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (12 LOGEMENTS) – 210, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810
- 17-421 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (FENÊTRES) AU 1622, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205

---

---

17-422 6.10 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1560, RUE PRINCIPALE –  
ZONE C-205

17-423 6.11 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 778, RUE GAUTHIER –  
ZONE H-343

17-424 6.12 AIDE FINANCIÈRE – AFFICHAGE – 1791-5, RUE PRINCIPALE  
(HYPOTHECA)

17-425 6.13 RENOUELEMENT – RÉOLUTION 15-317 ADOPTÉE LE 2 JUIN 2015  
« APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION  
POUR L'AJOUT D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE –  
1111, CHEMIN DE TOURAINÉ – ZONE A-714 »

**7. SERVICE DES LOISIRS**

17-426 7.1 AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE –  
FIEST'ADOS 2017

**8. AVIS DE MOTION**

17-427 8.1 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION  
DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS  
LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE

**9. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

17-428 9.1 PROJET DE RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU  
PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES  
– VILLE DE SAINTE-JULIE

**10. RÈGLEMENTS**

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS  
AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

17-429 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-386**

**PROCLAMATION – SEPTEMBRE, LE MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER  
DE LA PROSTATE**

ATTENDU QUE le cancer de la prostate est la forme de cancer la plus courante chez les  
hommes au Canada;

ATTENDU QU'un Canadien sur sept en recevra le diagnostic au cours de sa vie;

ATTENDU QU'environ 23 100 Canadiens recevront un diagnostic de cancer de la  
prostate cette année;

---

---

ATTENDU QUE le taux de survie au cancer de la prostate peut dépasser 90 % s'il est détecté hâtivement;

ATTENDU QUE Cancer de la Prostate Canada recommande aux hommes de passer un test de l'antigène prostatique spécifique (APS) dans la quarantaine pour établir leur taux de référence;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

DE décréter le mois de septembre, Mois de la sensibilisation au cancer de la prostate;

QUE le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui au Réseau du Cancer de la Prostate Canada.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **17-387**

#### **ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 4 JUILLET 2017**

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 4 juillet 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **17-388**

#### **APPROBATION – PROTOCOLE DE SUIVI – PROJET PILOTE – RÉDUCTION DE LA VITESSE – CHEMIN DE TOURAINE**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite la mise en place d'un projet pilote sur le chemin de Touraine afin de valider si une réduction de la vitesse permise de 70 km/h à 60 km/h contribuait à changer le comportement des conducteurs et à améliorer la sécurité des usagers de la route;

ATTENDU QUE pour la réalisation de ce projet pilote, la Ville doit accepter et respecter le protocole de suivi établi par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) joint à la présente résolution;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

---

---

QUE la Ville de Sainte-Julie accepte les critères d'évaluation retenus afin de valider l'effet du projet pilote du chemin de Touraine et confirme qu'elle se conformera aux conclusions du MTMDET.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-389**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMOT de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le MAMOT en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du MAMOT;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMOT de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux, annexée aux présentes, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-390**

**APPROBATION – BUDGET RÉVISÉ – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINTE-JULIE – EXERCICE 2017**

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver le budget révisé pour l'exercice financier 2017 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Julie.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**17-391**

**APPUI – VILLE DE BOUCHERVILLE – RÈGLEMENT 2017-156-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1740 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS SUR LE TERRITOIRE DE BOUCHERVILLE**

ATTENDU QUE la Ville de Boucherville a adopté, le 12 juin 2017, le règlement 2017-156-4 intitulé Règlement amendant le règlement 1740 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur le territoire de Boucherville;

ATTENDU QUE par cet amendement, la Ville de Boucherville souhaite prohiber la circulation des camions et des véhicules outils sur la rue Eiffel, entre la rue Louis-Pasteur jusqu'à la limite de la Ville de Sainte-Julie ainsi que sur le chemin de Lorraine entre la rue Eiffel et le boulevard De Montarville;

ATTENDU QUE cet amendement aura un impact sur les déplacements des camions et des véhicules outils en direction et en provenance de la Ville de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports demande que la Ville de Sainte-Julie adopte une résolution d'appui au règlement 2017-156-4;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie confirme son appui au règlement 2017-156-4 intitulé Règlement amendant le Règlement 1740 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sur le territoire de Boucherville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**



---

---

**17-392**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – RÈGLEMENT À L'AMIABLE – SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCES GÉNÉRALES INC. C. VILLE DE SAINTE-JULIE – DOSSIER 200-17-017458-126**

ATTENDU la poursuite de SSQ, Société d'assurances générales inc. intentée contre la Ville de Sainte-Julie à la Cour supérieure et portant le numéro 200-17-017458-126;

ATTENDU les recommandations du procureur de la Ville de régler à l'amiable la présente poursuite;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'autoriser la greffière ou le cabinet Robinson Sheppard Shapiro à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, tout document relatif au règlement à l'amiable dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 200-17-017458-126.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**17-393**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLES D'ENTENTES – CLAIRE BERTHIAUME, LOUISE BERTHIAUME ET LE GROUPE DÉRIMAR INC. – PROJET QUARTIER LUMICITÉ**

ATTENDU QUE le projet de développement immobilier résidentiel Quartier Lumicité (Projet Quartier Lumicité) prévoit la construction de 400 à 500 résidences à l'intérieur d'un périmètre autorisé par le Tribunal administratif du Québec;

ATTENDU QUE Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. (Le Sanctuaire) a élaboré ce Projet Quartier Lumicité et y investira plus de 10 000 000 \$ en honoraires et infrastructures diverses, telles des infrastructures urbaines souterraines pour la mise en place d'un bassin de rétention des eaux pluviales, des infrastructures urbaines pour le prolongement d'une conduite d'égout sanitaire sur la rue Nobel et des infrastructures urbaines comprenant, notamment, égout pluvial, égout sanitaire, aqueduc, éclairage et construction de rues publiques;

ATTENDU QUE Le Sanctuaire est l'instigateur de ce Projet Quartier Lumicité et est propriétaire de la très grande majorité des terrains, à l'exception de ceux appartenant à Mme Claire Berthiaume, Mme Louise Berthiaume et Le Groupe Dérimar inc.;

ATTENDU QUE ces propriétaires ont manifesté le désir de développer eux-mêmes leur(s) terrain(s) afin d'y construire une propriété résidentielle, tout en bénéficiant des infrastructures du Projet Quartier Lumicité et en respectant la décision du Tribunal administratif du Québec;

ATTENDU QUE pour bénéficier des infrastructures du Projet Quartier Lumicité, ces propriétaires doivent payer leur part des coûts et honoraires;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**



---

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les protocoles d'ententes à intervenir avec Mesdames Claire Berthiaume et Louise Berthiaume et avec Le Groupe Dérimar inc., dont copies sont jointes à la présente, ou tout protocole d'entente similaire approuvé par le directeur général et la greffière, ainsi que tout autre document à cet effet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-394**

**ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – PROJET R-1195, LOT 2**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions sur invitation concernant les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday pour le projet R-1195, lot 2;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 14 août 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 16 août 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accorder le mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday pour le projet R-1195, lot 2, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit G & S Consultants SENC, située au 301, boulevard Industriel, Châteauguay (Québec) J6J 4Z2, pour une somme de 42 425,78 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-395**

**PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY – PROJET R-1195, LOT 2**

ATTENDU QUE l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday pour le projet R-1195, lot 2 à la firme G & S Consultants SENC pour une somme de 42 425,78 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

---

---

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la surveillance des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday pour le projet R-1195, lot 2, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 2 121,29 \$, ce qui porte la somme autorisée à 44 547,07 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-396**

**ADJUDICATION – MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET SI-17-164**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite concernant les services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection d'une section du boulevard des Hauts-Bois, projet SI-17-164;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 17 août 2017;

ATTENDU QUE le Comité de sélection s'est réuni et a procédé à l'analyse des soumissions le 18 août 2017;

ATTENDU QU'un rapport de conformité et de recommandation a été présenté par la secrétaire du Comité de sélection lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'accorder le mandat pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de réfection d'une section du boulevard des Hauts-Bois, projet SI-17-164, à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit Les Consultants S.M. inc., située au 2111, boulevard Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec) J4G 2J4, pour un montant de 52 991,98 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-397**

**PROVISION – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS – TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DU BOULEVARD DES HAUTS-BOIS – PROJET SI-17-164**

ATTENDU QUE l'adjudication du mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection d'une section du boulevard des Hauts-Bois, projet SI-17-164, à la firme Les Consultants S.M. inc. pour une somme de 52 991,98 \$, taxes incluses;

---

---

ATTENDU QUE lors de la réalisation de ce mandat, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation du mandat pour les services professionnels d'ingénierie visant la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection d'une section du boulevard des Hauts-Bois, projet SI-17-164, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les services imprévus, soit 2 649,60 \$, ce qui porte la somme autorisée à 55 641,58 \$;

QUE toutes les dépenses pour les services professionnels imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses lors de la Commission administrative qui suit la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **17-398**

#### **DEMANDE D'AUTORISATION – PLAN DE NUMÉRISATION – BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie affirme que le Plan de numérisation des documents inactifs (le Plan), joint à la présente résolution, a été préparé de manière à assurer la valeur juridique des documents et l'équivalence fonctionnelle des supports conformément aux prescriptions de la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (LCCJTI);

ATTENDU QUE la Ville affirme que le Plan a été préparé en conformité avec les recommandations de Bibliothèque et Archives nationales du Québec en matière de numérisation de substitution, notamment en ce qui concerne la qualité de la reproduction et de la description des documents numérisés;

ATTENDU QUE la Ville affirme avoir effectué une analyse de ses documents inactifs basée sur la valeur intrinsèque de ceux-ci afin de déterminer les séries ou les dossiers desquels pourraient être extraits des spécimens qui seraient conservés sur leur support d'origine, et ce, pour des utilisations futures;

ATTENDU QUE la Ville affirme disposer des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre d'un programme de conservation à long terme des documents numériques;

ATTENDU QUE la Ville affirme favoriser l'accessibilité à ses archives, quel qu'en soit le support, et ce, en conformité avec la Politique de gestion des documents inactifs des organismes publics;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service du greffe lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser la greffière ou la greffière adjointe, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, à demander à Bibliothèque et Archives nationales du Québec l'autorisation d'éliminer des documents inactifs à conservation permanente, conformément au Plan de numérisation joint à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-399**

**APPROBATION – LISTE DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les comptes à payer préparés durant la période du 1<sup>er</sup> août 2017 au 17 août 2017 pour le fonds d'administration, soit :

Liste F-2017-37 Comptes à payer : 1 462 625,18 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer durant la période du 1<sup>er</sup> août 2017 au 17 août 2017 apparaissant sur la liste F-2017-37;

D'autoriser le trésorier ou la trésorière adjointe à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-400**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QUE le rapport du Service des finances sur les recommandations produites par différents services municipaux pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses à financer par le fonds réservé – fonds de roulement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 18 août 2017 et d'accorder les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 11 571,78 \$;

QUE ces dépenses soient payées par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursées en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2018 à 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**17-401**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU QUE le rapport du Service des finances sur les recommandations pour l'achat d'équipements et fournitures à même le fonds réservé - parcs et terrains de jeux;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'approuver le rapport du Service des finances daté du 18 août 2017 et d'adjuger l'achat d'équipements et fournitures selon les recommandations contenues dans le rapport pour une dépense totale de 2 789,63 \$.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**17-402**

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1195 – TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé, le 16 août 2017, l'emprunt par obligations pour le règlement 1195 pour payer le coût des travaux de reconstruction de la rue Michael-Faraday ainsi que les frais contingents pour une somme de 1 415 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour une somme devant ne pas excéder 1 050 750 \$;

ATTENDU QU'en raison de cette approbation d'emprunt à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre, emprunter temporairement et au besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant dudit emprunt;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement, par voie de découvert de compte et au besoin seulement, à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau, à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié), et ce, jusqu'à concurrence de 100 % de l'emprunt autorisé du règlement suivant :

- Règlement : 1195
- Emprunt temporaire : 1 050 750 \$

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**17-403**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accepter la nomination et l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**MOUVEMENT DE MAIN D'ŒUVRE (personnel régulier)**

AMBROSOLI, Éric	Syndiqué	Pompier à pompier éligible	21 août 2017
-----------------	----------	----------------------------	--------------

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

DALPÉ, Samuel	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	31 juillet 2017
GAUTHIER, Charles	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	21 août 2017
LEBOEUF, Daniel	Syndiqué	Surnuméraire (manuel)	7 août 2017

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-404**

**EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire combler un poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a procédé à l'affichage de ce poste;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Henri Corbin

RÉSOLU :

D'embaucher M. Jean-Philippe Martel au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de M. Martel à ce poste soit en vigueur à compter du 28 août 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**17-405**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY –  
PROJET R-1195, LOT 1**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday à Sainte-Julie, projet R-1195, lot 1, lesquels incluent également des travaux de planage et de pavage sur les chemins d'Anjou et de Lorraine à Boucherville;

ATTENDU QUE la Ville de Boucherville a délégué à la Ville de Sainte-Julie le pouvoir de préserver et d'accepter une soumission ainsi que tout pouvoir nécessaire à l'exécution d'une entente, conformément à la résolution 170703-28 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 juillet 2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le vendredi 14 juillet 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Eurovia Québec inc., située au 100, chemin de la Carrière, Carignan (Québec) J3L 0N5;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réfection de la rue Michael-Faraday, selon les prix unitaires du bordereau de soumission pour un montant de 1 412 558,78 \$, toutes taxes incluses, incluant un montant de 294 176,47 \$ à être remboursé par la Ville de Boucherville pour des travaux réalisés sur son territoire, le tout conformément aux documents de la soumission;

QUE cette adjudication est conditionnelle à l'obtention d'une aide financière du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports correspondant à 50 % des dépenses admissibles;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, une entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Boucherville relativement aux travaux de planage et de pavage des chemins d'Anjou et de Lorraine à Boucherville, dont copie est jointe à la présente, ou toute autre entente similaire dûment approuvée par le directeur général et la greffière.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**17-406**

**PROVISION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE MICHAEL-FARADAY –  
RÈGLEMENT 1195**

ATTENDU l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday à la compagnie Eurovia Québec inc., pour un montant de 1 412 558,78 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;



Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Michael-Faraday, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus, soit 141 255,88 \$, ce qui porte le montant autorisé à 1 553 814,66 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suit la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-407**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SUR LA RUE NOBEL – RÉGLEMENTS 1164 ET 1194**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Nobel, prévus aux règlements 1164 et 1194;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 12 juillet 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. située au 270 rue Brunet, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 0M6;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Nobel selon les prix unitaires du bordereau de soumission pour les sections 1,3 et 4 et pour une somme de 831 612,43 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 12 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-408**

**PROVISION – TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC  
SUR LA RUE NOBEL – RÉGLEMENTS 1164 ET 1194**

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat pour la réalisation des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Nobel à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., pour un montant de 831 612,43 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

QUE pour la réalisation des travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Nobel, le Conseil municipal autorise une provision de 5 % pour les travaux imprévus soit 41 580,62 \$, ce qui porte la somme autorisée à 873 193,05 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**17-409**

**ADJUDICATION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS SANTÉ –  
PROJET SI-17-163 – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un parcours santé;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mardi 18 juillet 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Isabelle Poulet  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

---

---

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Techsport inc., située au 4994, route 125, Rawdon (Québec) J0K 1S0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux d'aménagement d'un parcours santé pour une somme de 84 898,12 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission;

QUE cette dépense soit payée par le fonds réservé – fonds de roulement et remboursable sur une période de dix (10) ans en dix (10) versements égaux pour les années 2018 à 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **17-410**

#### **PROVISION – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARCOURS SANTÉ – PROJET SI-17-163**

ATTENDU QUE l'adjudication du contrat pour les travaux d'aménagement d'un parcours santé à la compagnie Techsport inc. pour une somme de 84 898,12 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un parcours santé, le Conseil municipal autorise une provision de 10 % pour les travaux imprévus soit 8 489,81 \$, ce qui porte la somme autorisée à 93 387,93 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus doivent préalablement être recommandées par le Service des infrastructures et approuvées par le directeur général avant d'être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suit la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **17-411**

#### **ADJUDICATION – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM – DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES POUR L'ANNÉE 2017-2018**

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec a été mandatée pour préparer sur une base annuelle, pour les années 2013 à 2018 inclusivement, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat regroupé d'achat de chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, conformément à la résolution 13-172 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2013;

ATTENDU QUE le contrat pour la saison 2017-2018 a été accordé à la compagnie Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor, au taux de 96,28 \$/tonne métrique, incluant les taxes applicables;

---

ATTENDU QUE les besoins de la Ville de Sainte-Julie pendant cette période sont estimés à environ 2 400 tonnes métriques;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'entériner le contrat accordé par l'Union des municipalités du Québec à la compagnie Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor, pour une dépense totale estimée pour la Ville de Sainte-Julie à 231 072,00 \$, taxes incluses, pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **17-412**

#### **ADJUDICATION – TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE RUES PUBLIQUES SITUÉES DANS DEUX SECTEURS DE LA VILLE – SAISONS 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 – PROJET SA-17-11**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation de travaux de déneigement de rues publiques dans deux secteurs de la Ville, les secteurs 3 et 11, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, avec possibilité de deux années additionnelles optionnelles;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 juillet 2017 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le devis permet à la Ville de reconduire ledit contrat pour deux (2) années subséquentes, soit 2020-2021 et 2021-2022, et ce, aux prix et conditions indiqués au devis et à la soumission;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Excavation E.S.M. inc. située au 1361, boulevard Lionel-Boulet, Varennes (Québec) J3X 1P7;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la réalisation de travaux de déneigement de rues publiques dans les secteurs 3 et 11 de la Ville pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, selon les prix unitaires du bordereau et pour une somme de 183 029,82 \$, toutes taxes incluses, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 25 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-413**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ  
CONSULTATIF D'URBANISME – 11 JUILLET 2017**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 11 juillet 2017 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite assemblée et de la teneur des recommandations;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 juillet 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-414**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION –  
1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (LES HALLES DU DOMAINE) – ZONE C-147**

Il est **PROPOSÉ** par M. Henri Corbin  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation de l'immeuble commercial (Les Halles du domaine) situé au 1950, chemin du Fer-à-Cheval, préparés par Favreau, Blais, Associés architectes, datés de décembre 2016, et ce, conformément à la résolution 452.14.B.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-415**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE (LAVE-AUTO) –  
1659, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (STATION-SERVICE SHELL) – ZONE M-244**

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

---

---

D'approuver les plans-concept d'affichage datés du 14 septembre 2016 et révisés le 14 août 2017, préparés par le Groupe BO concept, pour les enseignes du lave-auto de la place d'affaires Shell située au 1659, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 452.1.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-416**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER – 523, AVENUE JULES-CHOQUET – ZONE C-205**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager, déposés par le propriétaire, pour la propriété située au 523, avenue Jules-Choquet, et ce, conformément à la résolution 452.3.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-417**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – AJOUT D'UN 2<sup>E</sup> ÉTAGE – 1845, RUE BORDUAS – ZONE H-235**

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation, préparés par Structure alternative inc. et datés du 10 juillet 2017, pour l'ajout d'un 2<sup>e</sup> étage pour la résidence située au 1845, rue Borduas, et ce, conformément à la résolution 452.4.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-418**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1950, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (OCTEAU JOAILLIER HORLOGER) – ZONE C-147**

Il est PROPOSÉ par M. Henri Corbin  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, déposés par le propriétaire en date du 14 juin 2017, pour l’enseigne sur bâtiment de la place d’affaires Octeau Joaillier Horloger située au 1950, chemin du Fer-à-Cheval, local J, et ce, conformément à la résolution 452.6.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-419**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AMÉNAGEMENT PAYSAGER - 240, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’aménagement paysager, préparés par Frédéric Brault, architecte-paysagiste, et datés du 1<sup>er</sup> décembre 2015, pour la propriété située au 240, rue du Sanctuaire, et ce, conformément à la résolution 452.14.A.17 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-420**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (12 LOGEMENTS) – 210, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :



---

---

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, préparés par Coursol-Miron, architectes, et datés du 26 avril 2017, pour le bâtiment multifamilial situé au 210, rue du Sanctuaire, et ce, conformément à la résolution 452.7.17 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **17-421**

#### **APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION – REMPLACEMENT DE FENÊTRES – 1622, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept de rénovation pour la propriété située au 1622, rue Principale a été soumise au Service de l'urbanisme et présentée aux membres du Comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 juillet 2017;

ATTENDU QUE la demande consiste à remplacer les fenêtres de la résidence aux mêmes dimensions et couleur que les précédentes, seuls les volets seront repeints pour s'agencer avec le gris foncé des fenêtres;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que les plans-concept de rénovation sont, dans l'ensemble, conformes aux objectifs et critères de la section 4 du chapitre 3 du Règlement n° 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le propriétaire, dans un courriel daté du 21 août 2017, a mentionné qu'il procédera au remplacement des fenêtres tel que prévu;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de rénovation pour le remplacement des fenêtres, soumis par le propriétaire, pour la résidence située au 1622, rue Principale, conformément à la résolution 452.14.C du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 11 juillet 2017;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **17-422**

#### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 1560, RUE PRINCIPALE – ZONE C-205**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures au sujet de la propriété située au 1560, rue Principale a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande concerne l'aire de stationnement et est accompagnée d'un plan d'implantation préparé par Gendron Lefebvre, arpenteurs-géomètres, daté du 5 juin 2017, portant le numéro de dossier 401009-0380-0010-9, minute 8746;

---

ATTENDU QUE l'objectif de la demande est de régulariser une situation existante quant à l'aire de stationnement déjà aménagée en marge latérale gauche du bâtiment, plus précisément en ce qui a trait à la largeur de l'allée d'accès ainsi que celle des aires d'isolement entre celles-ci et le bâtiment;

ATTENDU QU'une erreur commise par le Service de l'urbanisme lors de l'analyse du dossier en 2012 a mené à la présente situation, puisque le bâtiment de 9 logements a été considéré comme un immeuble relevant de la classe d'usage H4 : Multifamilial 4 à 8 logements, alors qu'il était plutôt classé comme étant un H5 : Multifamilial 9 logements et plus;

ATTENDU QUE la largeur de l'allée d'accès est majorée de 2 mètres dans le cas d'un bâtiment relevant de la classe d'usage H5, soit à 7 mètres, plutôt que 5 mètres pour la partie entre l'entrée charretière et la ligne avant du terrain;

ATTENDU QU'il s'agit de permettre une allée d'accès d'une largeur de 6,06 mètres, plutôt que 7 mètres pour la portion depuis l'entrée charretière jusqu'à une profondeur de 3 mètres derrière la ligne de propriété, tel que le prévoit la note 1 de l'article 4.6.4.3 (tableau 4.10) du Règlement de zonage n° 1101;

ATTENDU QUE le reste de l'allée d'accès doit seulement être d'une largeur supérieure à 5 mètres, donc elle est présentement conforme aux dispositions du règlement;

ATTENDU QUE cette demande vise en second lieu les aires d'isolement aménagées entre le bâtiment et ladite allée d'accès, dont la largeur varie selon l'endroit, augmentant graduellement de 1,03 mètre à 1,11 mètre de l'avant de la propriété vers l'arrière du terrain, alors que le minimum prescrit est de 1,5 mètre;

ATTENDU QUE les membres du Comité sont d'avis que l'octroi des deux dérogations n'aura pas un impact majeur sur l'ensemble du projet en cours de réalisation et que celui-ci demeurera un aménagement visuellement intéressant, conformément au plan approuvé à l'automne 2016, et une aire de stationnement fonctionnelle;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 450.3.17 datée du 13 juin 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogations mineures, soumise pour la propriété située au 1560, rue Principale, afin d'autoriser :

- une allée d'accès d'une largeur de 6 mètres, plutôt que 7 mètres, pour la portion depuis l'entrée charretière jusqu'à une profondeur de 3 mètres derrière la ligne avant de propriété;
- l'implantation d'une allée d'accès à une distance de 0,9 mètre du bâtiment principal, soit le long du mur latéral gauche, plutôt que 1,5 mètre.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

---

**17-423**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 778, RUE GAUTHIER – ZONE H-343**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 778, rue Gauthier a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'une demande d'orientation préliminaire concernant le projet de subdivision du terrain et de démolition de la résidence située au 778, rue Gauthier a été soumise au Service de l'urbanisme au mois de juin dernier et traitée à la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme le 13 juin 2017;

ATTENDU QUE la demande était accompagnée d'un plan projet de lotissement préparé par Dubois Arpenteurs-géomètres, daté du 8 juin 2017, portant le numéro de dossier D16632, minute 8285, et d'un plan cadastral portant le numéro D16632-2, minute 8279;

ATTENDU QUE le projet consiste à démolir la résidence existante qui est en mauvais état et à subdiviser le terrain en deux lots afin de permettre la construction de deux résidences unifamiliales isolées;

ATTENDU QUE le lotissement du terrain de droite, soit celui qui porterait le numéro de lot 6 115 315, nécessite l'octroi d'une dérogation mineure puisque la profondeur minimale de 30 mètres exigée à la grille des usages et des normes de la zone H-343 n'est pas respectée, car la ligne latérale droite proposée est de 29,87 mètres;

ATTENDU QUE lors de la présentation du dossier en juin dernier, les membres du Comité désiraient obtenir plus d'informations, tel un relevé des dimensions des lots de ce secteur, avant de prendre une décision;

ATTENDU QU'un plan et portrait du secteur ont été soumis au Comité à des fins de discussion lors de la réunion du 11 juillet 2017;

ATTENDU QU'à la lumière des nouvelles informations présentées au Comité, ce dernier est favorable au projet déposé, comprenant l'octroi d'une dérogation mineure pour la profondeur du lot;

ATTENDU QUE la démolition du bâtiment est assujettie au Règlement relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE la demande ne portera pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution n° 452.8.17 datée du 11 juillet 2017, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié dans le journal La Relève, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du Règlement n° 1105 sur les dérogations mineures, ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

---

---

D'approuver la demande de dérogation mineure soumise pour la propriété située au 778, rue Gauthier afin d'autoriser:

- une profondeur de terrain de 29,77 mètres, plutôt que 30 mètres.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-424**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AFFICHAGE – SECTEUR DES ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE (HYPOTHECA) – 1791-5, RUE PRINCIPALE – ZONE C-359**

ATTENDU QUE l'adoption du Règlement 1033 établissant le programme d'aide à l'affichage pour le secteur du Vieux-Village et les zones de transition du secteur du Vieux-Village, lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril 2007, résolution n° 07-181;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été soumise par la propriétaire du 1791-5, rue Principale (Hypotheca) pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment;

ATTENDU QUE cette demande est complète et répond aux critères d'admissibilité du règlement 1033;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont approuvé les plans-concept d'affichage de cette enseigne lors de la séance ordinaire tenue le 2 mai 2017, résolution n° 17-244;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de 1 000 \$ pour l'installation d'une enseigne sur bâtiment au 1791-5, rue Principale, zone C-359, le tout conformément au Règlement 1033 établissant le programme d'aide à l'affichage dans le secteur du Vieux-Village et les zones de transition du secteur du Vieux-Village.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**17-425**

**RENOUVELLEMENT – RÉSOLUTION 15-317 ADOPTÉE LE 2 JUIN 2015  
« APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION POUR L'AJOUT  
D'UNE SECONDE PORTE EN FAÇADE – 1111, CHEMIN DE TOURAINE –  
ZONE A-714 »**

ATTENDU QU'une demande d'approbation des plans-concept pour l'ajout d'une seconde porte en façade pour la résidence située au 1111, chemin de Touraine a été soumise au Service de l'urbanisme par le propriétaire;

ATTENDU QUE le projet a été approuvé par le Conseil municipal lors de la séance du 2 juin 2015 par le biais de la résolution n° 15-317;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas débuté tel que prévu;

ATTENDU QUE la résolution était valide pour une période de 12 mois consécutifs, soit jusqu'au 2 juin 2016;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

De reconduire la résolution n° 15-317 telle qu'adoptée, pour une nouvelle période de 12 mois à compter de la présente;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **17-426**

#### **AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE – FIEST'ADOS 2017**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a délégué à la Maison des jeunes de Sainte-Julie l'organisation de l'événement annuel Fiest'Ados;

ATTENDU QUE la réception d'une demande d'aide financière de la Maison des jeunes de Sainte-Julie pour l'organisation du Fiest'Ados 2017 qui s'est déroulé le 8 juin dernier au parc Jules-Choquet;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 21 août 2017;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de 5 978,24 \$ à la Maison des jeunes de Sainte-Julie pour l'organisation du Fiest'Ados 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **17-427**

#### **AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE**

Avis de motion est donné par Mme Lucie Bisson qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté un règlement sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées – Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

**17-428**

**PROJET DE RÈGLEMENT 1198 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC, VOLET MAISONS LÉZARDÉES – VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Ville de Sainte-Julie de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

ATTENDU QUE dans son budget du 28 mars 2017, le gouvernement du Québec a alloué un montant de 25 millions de dollars au programme Rénovation Québec, qui inclut un volet dédié aux propriétaires de maisons lézardées;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a accordé à la Ville de Sainte-Julie un budget pour l'application de ce volet;

ATTENDU QUE la SHQ participe au budget global du présent programme dans une proportion de 50 %;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie signera une entente sur la gestion dudit programme qui prévoit notamment que la Ville déboursera la totalité de l'aide financière accordée aux propriétaires et que la participation financière de la SHQ à cette aide lui sera remboursée;

ATTENDU QUE l'ensemble du territoire de la Ville est concerné par ce problème;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 21 août 2017 sous le numéro 17-427;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Henri Corbin

**RÉSOLU :**

QUE le présent projet de Règlement sur l'instauration du Programme rénovation Québec, volet maisons lézardées – Ville de Sainte-Julie, soit adopté et qu'il porte le numéro 1198.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

- Aucune communication.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

- Aucune communication.

---

---

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Claude Hurtubise**

- M. Hurtubise mentionne que les autobus hors pointe sont peu utilisés et demande si un sondage a été fait afin de savoir s'il est approprié de conserver ce service.

M. Mario Lemay mentionne que toutes les données sont comptabilisées afin de connaître le taux d'achalandage des services offerts.

M. Lemay mentionne également que même si parfois des autobus sont pratiquement vides, la Ville doit continuer à offrir un niveau de service qui incitera les citoyens à utiliser ce moyen de transport. De plus, ces autobus hors pointe sont inclus au contrat intervenu avec le transporteur et ils doivent être en service au moins trois heures par jour; le fait d'enlever ces autobus ne coûtera pas moins cher à la Ville.

- M. Hurtubise mentionne être en faveur du maintien des feux de foyer à l'extérieur, mais souhaiterait qu'ils soient interdits le jour.

Mme Roy mentionne qu'il serait peut-être approprié de les interdire le jour. Cette question fera partie des prochaines réflexions des membres du Conseil.

M. Hurtubise demande que les feux de foyer de jour de même que ceux à l'intérieur soient également interdits.

**M. René Dauphinais**

- M. Dauphinais mentionne avoir fait une demande d'autorisation pour l'installation de panneaux directionnels sur la route 229, car il est difficile de trouver le Rang de la Vallée où se trouvent les Serres Dauphinais. À ce jour, M. Dauphinais n'a pas reçu de réponse.

De plus, M. Dauphinais mentionne avoir reçu des constats d'infraction, pour des contraventions au règlement d'urbanisme, qu'il considère injustifiés.

Mme Roy mentionne avoir rencontré M. Dauphinais, ainsi que la directrice du Service des communications et relations avec les citoyens, pour discuter des diverses problématiques vécues avec la Ville, notamment d'avoir construit des serres sans avoir obtenu préalablement un permis à cet effet. Mme Roy fait part à M. Dauphinais qu'il doit respecter les procédures et règlements de la Ville, tout comme les autres citoyens de la Ville.

**M. Pierre Champagne**

- M. Champagne mentionne que le mur situé dans le local de la FADOQ n'est pas insonorisé, ce qui rend les rencontres de la FADOQ très bruyantes.

Mme Roy mentionne qu'un suivi sera fait à cet effet.

- M. Champagne mentionne que les nouvelles bordures sur l'avenue Jules-Choquet sont laides.

Mme Roy mentionne que les travaux de réfection de cette avenue ne sont pas encore terminés et que les lacunes seront corrigées.



- M. Champagne mentionne qu'il y a de l'herbe haute le long de la rue des Œillets, entre les rues des Marguerites et du Muguet.

Un suivi sera fait à cet effet.

#### **M. Jacques Roy (299, avenue Jules-Choquet)**

- M. Roy mentionne que le chantier de l'avenue Jules-Choquet s'éternise. Depuis quelques semaines, aucune personne n'y travaille. De plus, cela fait 4 mois que les lampadaires sont éteints à l'intersection de la rue Borduas. Finalement, la chaussée est ondulée.

Mme Roy mentionne que les déficiences seront corrigées et que la Ville va communiquer avec lui pour lui faire part de l'échéancier des travaux.

Quant aux lampadaires, M. Bernardin ajoute qu'ils devraient être installés avant la fin du chantier.

#### **M. Jean Delanauze**

- M. Delanauze mentionne avoir fait une demande par courriel afin d'obtenir des explications relatives aux finances de la Ville, mais celles-ci seraient incomplètes.

Mme Roy organisera une rencontre avec le trésorier et M. Delanauze afin qu'il lui fournisse les documents demandés.

- M. Delanauze aimerait que tous les ans, la Ville informe les citoyens des montants alloués pour chaque projet.

Mme Roy mentionne que cela est déjà fait.

#### **M. Denis Corbeil**

- M. Corbeil mentionne que les nouveaux égouts pluviaux sur la rue Borduas, à l'intersection de la rue Daoust, sont inefficaces, car l'eau ne s'écoule pas bien.

Des vérifications seront faites à cet effet.

- M. Corbeil mentionne qu'un montant de 150 \$ a été alloué pour un membre du Conseil pour souligner le départ de la mairesse de Longueuil.

Mme Roy mentionne que cet événement n'a pas été fait dans un cadre politique.

- M. Corbeil demande si la Ville a obtenu le paiement de la réclamation faite au Syndicat canadien de la fonction publique à la suite des manifestations survenues devant la résidence de la mairesse alors qu'elle était présidente de l'Union des municipalités du Québec.

Non, la Ville n'a reçu aucun paiement.

**M. Julien Allain**

- M. Allain demande s'il était nécessaire de modifier la piste cyclable sur le boulevard Saint-Joseph.

Oui, pour respecter les nouvelles normes relatives aux pistes cyclables.

- M. Allain mentionne que de la terre noire s'étend dans la rue lorsque la Ville arrose les boîtes à fleurs.

La Ville en prend bonne note.

**M. Denis Corbeil**

- M. Corbeil mentionne à nouveau que certains silencieux de véhicules sont très bruyants.

Mme Roy demande d'identifier les moments où cette situation se produit afin que les policiers puissent intervenir adéquatement à cet effet.

**M. Jacques Blanchard**

- M. Blanchard a constaté qu'il y avait beaucoup de lièvres sur le territoire et demande quelle en est la raison.

La question sera posée aux Services animaliers de la Vallée du Richelieu.

**M. Éric Savaria**

- M. Savaria mentionne que la limite de vitesse sur le chemin de la Belle-Rivière, entre sa résidence et Pépinière 2000, n'est pas respectée, et ce, même si un panneau « Attention à nos enfants » a été ajouté. M. Savaria suggère d'installer un panneau lumineux.

Une demande sera faite auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**Mme Valérie Dauphinais**

- Mme Dauphinais mentionne qu'il serait approprié que la vitesse de 70 km/h sur la route 229 soit réduite à 50 km/h.

La Ville va continuer ses démarches auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

- Il est demandé si la Ville prévoit bientôt faire la réfection du Rang de la Vallée.

Mme Roy mentionne que les réfections des rues sont faites selon un ordre de priorité établi en fonction d'une grille.

- Mme Dauphinais demande s'il y a un délai de réponse pour une demande de permis.

Cela dépend de la demande.

**17-429**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 27.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière